

L'Allocution consistoriale  
du 20 décembre

L'Action française

1926

Édition électronique réalisée par  
Maurras.net  
et  
l'Association des Amis  
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2010 —

Certains droits réservés  
merci de consulter  
[www.maurras.net](http://www.maurras.net)  
pour plus de précisions.

## L'allocution consistoriale du 20 décembre sur la France <sup>1</sup>

*Nous donnons la traduction de l'allocution pontificale au Consistoire du 20 décembre, pour la partie qui concerne la France, traduction faite directement sur le texte latin. Il y a lieu de remarquer, avec quelque surprise, que ce texte authentique diffère sensiblement de la traduction italienne donnée par L'Osservatore Romano, qui semble avoir voulu, à certains endroits, en solliciter les termes. Au surplus, la traduction française que La Croix, de son côté, a donnée hier, faite également sur le texte latin, est assez différente, pour les mêmes endroits, de la traduction partielle que son correspondant romain, bien connu comme un adversaire acharné de l'Action française, lui avait envoyée le premier jour.*

*Le Pape commence par rendre grâces à Dieu pour les heureux événements de l'année à son déclin, canonisations, congrès eucharistique de Chicago, centenaire du héraut du Grand Roi, saint François d'Assise, sacre à Rome des premiers évêques chinois.*

*Mais, à côté de ces très beaux sujets de consolation, il y a eu des sujets de tristesse, en premier lieu la persécution du Mexique.*

Des terres éloignées du Mexique, passons par la pensée à la proche France, pour déclarer de nouveau notre sentiment sur le grave débat qui, Nous le savons, inquiète beaucoup d'esprits, concernant le parti politique ou l'école qu'on nomme l'Action française, et aussi les œuvres et le journal qui en dépendent. De nouveau, disons-Nous, puisque déjà, plus d'une fois, Nous avons dit, et sans ambages, ce que Nous en pensions.

---

<sup>1</sup> Les textes suivants forment la première partie du chapitre V — intitulé « L'allocution consistoriale du 20 décembre » — de *L'Action française et le Vatican*, publié en 1927. Les notes sont imputables aux éditeurs.

Nous vous en parlons pour deux raisons. D'une part, Votre solennelle assemblée, Vénérables Frères, sur laquelle l'univers catholique a les yeux, Nous fournit une occasion importante et illustre, d'autant plus que les paroles que Nous allons prononcer peuvent avoir leur opportunité et leur utilité hors de France. D'autre part, il nous faut répondre aux vœux et à l'attente de ceux qui, dans des lettres où respire une sincère piété avec l'amour du vrai et du juste, nous ont demandé de les libérer de l'hésitation.

En tout cela, s'il ne Nous a pas été possible de rester sans amertume et chagrin, le Dieu très miséricordieux Nous a accordé de non médiocres consolations, et, pour obéir à un devoir et comme à une douce nécessité, Nous nous sommes hâtés de Lui en exprimer Notre reconnaissance par cet endroit des Psaumes : « À proportion de la multitude de mes douleurs, vos consolations répandues dans mon cœur ont réjoui mon âme. » De ce que, par l'intervention de Notre autorité, nous avons accompli un acte très attendu et moins opportun encore que nécessaire, des laïques excellents, des membres de l'un et l'autre clergé, de vénérables évêques et pasteurs des âmes, Nous en ont rendu grâce ; qu'ils reçoivent donc le particulier témoignage de Notre bienveillance, eux, et en même temps tous ceux qui, manifestant leur foi par leurs actes, ont, avec obéissance et affection, ou bien reçu nos paroles comme du Vicaire de Jésus-Christ, ou bien les ont répandues, dans un cercle étroit ou vaste, soit de vive voix, soit par écrit, ou bien les ont interprétées sincèrement et fidèlement et, chaque fois qu'il a fallu, les ont défendues avec courage. Quant à ceux qui insistent pour que Nous parlions avec plus de clarté et de précision sur la question soulevée, Nous voulons qu'ils se remettent dans l'esprit que, en matière de conduite, on ne saurait toujours établir une règle absolue et nette, valable pour tous les cas. En outre, Nos écrits et Nos paroles antérieures (et, en France, pays que ces discours et écrits concernent, personne ne les ignore plus) contiennent, ou formels ou faciles à induire, les préceptes et principes suffisants pour régler le jugement et la conduite. Nous ajoutons, s'il est quelques personnes à l'esprit desquelles il faille porter une lumière encore plus vive, qu'il n'est pas permis aux catholiques, en aucune manière, d'adhérer aux entreprises et en quelque sorte à l'école qui mettent les intérêts des partis au-dessus de la religion et font servir celle-ci à ceux-là ; qu'il ne leur est pas permis de s'exposer ou d'exposer autrui, les jeunes gens surtout, à des influences ou doctrines dangereuses tant pour la foi et la morale que pour la formation catholique de la jeunesse. Ainsi (pour n'omettre nulle des questions ou demandes qui Nous ont été adressées), il n'est pas permis aux catholiques de soutenir, d'encourager et de lire des journaux publiés par des hommes dont

les écrits, s'écartant de notre dogme et de notre morale, ne peuvent pas échapper à la désapprobation, et qui même, souvent, dans des articles, comptes rendus, annonces, proposent à leurs lecteurs, surtout adolescents ou jeunes gens, des choses où ils trouveraient plus d'une cause de détriment spirituel.

Toutes ces choses, Nous les avons répétées, non sans douleur, pour ne pas manquer à tant de fils qui ont mis leur confiance en Nous comme dans le Père et le Pasteur universel, et pour ne pas sembler oublier que Nous avons été proposé par Dieu comme « devant rendre compte des âmes ».

Nul ne peut ne pas le voir, l'apôtre Paul Nous approuve quand il allègue un motif grave de cette sorte pour avertir les chrétiens d'obéir et de se soumettre à leurs chefs, afin que ceux-ci puissent rendre compte à Dieu « avec joie et non avec gémissement », ce qui, d'ailleurs, ne conviendrait pas aux fidèles eux-mêmes. D'ailleurs, il ne convient pas que nos très chers fils français restent plus longtemps divisés et sans concorde entre eux à cause de la politique, cela dans leur propre intérêt, dans l'intérêt de la Cité, dans l'intérêt de l'Église. Mais, au contraire, il sera extrêmement profitable, à tous et à tout, qu'ils soient tous étroitement unis dans les choses qui regardent la religion, c'est-à-dire dans la défense des droits divins de l'Église, du mariage chrétien, de la famille, des écoles pour l'enfance et la jeunesse, bref de toutes les libertés sacrées qui sont les fondements de la Cité; qu'ainsi d'accord, par des manifestations publiques chaque jour plus nombreuses et plus importantes, par la propagande de la vraie doctrine en religion et en morale, par l'apostolat de la charité, ils diffusent la véritable notion de ces diverses libertés que Nous avons rappelées, et en éveillent dans la foule un désir de plus en plus vif, en sorte qu'un jour les citoyens, dans la pleine conscience de leur droit, les réclament et les reconquièrent. L'événement salutaire de cette union des volontés, Nous le désirons très vivement et, chaque jour, par de nombreuses et instantes prières, Nous le demandons à l'Auteur de tous biens.

*(Ici une phrase, maltraitée par l'imprimeur de L'Osservatore, qui doit signifier : « Que chacun garde d'ailleurs la légitime et honnête liberté de préférer telle forme politique qui ne contredit pas l'ordre divin des choses. »)*

Ces exhortations à l'accord et à l'entente pour l'action en faveur des choses les plus saintes ne diffèrent pas, en substance, des conseils donnés par Notre prédécesseur Léon XIII, d'immortelle mémoire, *(ici, encore un petit membre de phrase massacré par l'imprimeur et qui fait non-sens)*, comme n'en différaient pas les instructions de Pie X, de sainte mémoire : c'est de quoi se rendra parfaitement compte quiconque comparera les actes et textes de l'un et l'autre

de Nos devanciers, sans opinion préconçue, comme Nous l'avons fait Nous-même, et se rappellera qu'il n'est ni nécessaire, ni possible de tout répéter à tout le monde toujours.

Il est superflu d'ajouter, mais Nous l'ajoutons cependant, « d'abondance de cœur », comme on a coutume de dire, que Nous n'avons été ni ne sommes poussés à parler ni par des préjugés ou par zèle de parti, ni par des considérations humaines, ni par une ignorance ou une insuffisante estime des services qu'ont rendus à l'Église, et plus encore à la Cité, soit tel ou tel particulier, soit tel groupe ou telle école, mais seulement et uniquement par la charge religieuse que Nous avons assumée, par la conscience du devoir qui Nous lie et qui est de sauvegarder l'honneur du Roi divin, le salut des âmes, le bien de la religion et la prospérité de la France catholique elle-même.

Pour toutes ces causes, et aussi pour qu'il n'y ait pas lieu à des doutes ou à de fausses interprétations, telles qu'il s'en est produit de divers côtés, en particulier tout récemment dans le journal mentionné, non sans manque de respect ou excès d'audace, Nous comptons, avec une confiance absolue, que nos vénérables frères de France, cardinaux, archevêques et évêques, selon leur charge pastorale, rapporteront Notre pensée et Notre volonté paternelle, chacun à son troupeau, ou plutôt les lui exposeront et expliqueront avec fidélité et autorité.

Ces paroles, vénérables frères, auxquelles votre présence ajoute un caractère solennel et que l'approche de la Nativité du Roi pacifique rend plus saintes, puissent-elles établir entre les catholiques de France une concorde entière et active, sous les auspices de laquelle il soit possible de combattre efficacement pour ces suprêmes causes du règne de Dieu où les autres s'appuient comme à leur fondement, à leur couronne et à leur sanction : du règne de Dieu, disons-nous, par la recherche duquel, selon les promesses certaines du Christ lui-même, on s'acquiert et en quelque sorte on s'empare à l'avance de tout le reste : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par surcroît. »

L'Action française *fit suivre cette reproduction de l'article suivant* :

## ***Non possumus***

On vient de lire, dans l'allocution consistoriale, la page qui nous concerne. Nous pourrions soutenir que nous n'avons rien à voir avec les partis qui mettent la politique au-dessus de la religion et font servir celle-ci aux intérêts de celle-là. Nous pourrions établir aussi que toute la presse française, sauf les journaux spécifiquement religieux, tombe autant que nous et beaucoup plus que nous sous le coup des observations pontificales relativement à la critique ou aux annonces littéraires et théâtrales. Le fait est cependant que l'Action française est visée. Nous n'avons ni désir ni volonté de le contester.

Depuis les derniers jours du mois d'août où fut connue l'étonnante lettre du cardinal Andrieu, l'Action française a cherché à comprendre quelles pensées et quelles intentions se faisaient jour à son égard. Au fur et à mesure de la publication des documents successifs émanant du Souverain Pontife ou du secrétaire d'État, elle a attendu une parole claire. Quand cette parole a semblé se manifester, l'Action française s'est empressée de proposer à l'autorité ecclésiastique les satisfactions légitimes. Sa bonne volonté était ainsi hors de doute. Quel usage en a-t-il été fait ? Comment y a-t-on répondu ?

Au début, la lettre du Pape était un grave avertissement, mais qui consacrait notre juste liberté politique et qui nous lavait du péché de monarchie.

Après leurs lettres publiques, nos dirigeants catholiques et nos étudiants étaient félicités par le cardinal Maurin qui ajoutait : « Il est à souhaiter que l'affaire en reste là », ce dont il était félicité par le cardinal Gasparri, mais la réponse de celui-ci aux étudiants avait aussitôt pour effet de rallumer la querelle.

Alors, des évêques, honneur de l'épiscopat national, publient des lettres qui rassurent, et l'entente se fait entre leurs Grandeurs et plusieurs sections locales de la Ligue d'Action française. À Paris, nous nous préparons à relever la chaire de politique religieuse ou chaire du Syllabus. M<sup>gr</sup> l'évêque de Montauban, conformément à ce qui est rapporté de Rome, à ce qui est répété par un cardinal et plusieurs évêques, publie que, s'il y a des précautions à prendre, il n'y a ni prohibition ni défense : on peut adhérer à la Ligue, lire le journal, y collaborer. Des démentis parus à *L'Osservatore Romano* s'efforcent d'atténuer ces conclusions si fermes et si nettes. Le congrès d'Action française prend acte de la liberté politique reconnue par Rome aux catholiques français. La lettre du cardinal Gasparri vient jeter des doutes confus sur les textes

récents et d'ailleurs concordants. *L'Osservatore* publie contre nous des textes de mesquine polémique où l'absurdité se mêle à la mauvaise foi<sup>2</sup>. Enfin, lundi, au Consistoire, il est dit : *Non licet*<sup>3</sup>. . . Cela veut-il dire que l'on ne veut plus ni Action française, ni royalisme et que l'adhésion à la République est imposée, sollicitée ou conseillée ?

Des motifs allégués, il en est deux qui ne peuvent absolument pas affronter la lumière de France. Jamais l'Action française n'a *placé la politique avant la religion*, sinon pour dire qu'un moyen est employé avant le but et pour toucher le but. Celui des nôtres qui est le plus visé ici et qui a donné samedi dernier tous les éclaircissements sur son *Politique d'abord*, Maurras a toujours professé la subordination de la sociologie et de la politique à la morale : cela est visible jusque dans ses analyses de la philosophie de son maître Auguste Comte. Tout ce qu'il a écrit et dit sur ce sujet montre bien que, d'accord avec l'Action française tout entière, il n'a pas non plus *fait servir la religion aux intérêts de la politique*. L'histoire du culte de sainte Jeanne d'Arc dans les rues de Paris suffirait à rétablir la vérité sur ce dernier point.

Un troisième motif est d'ordre personnel. C'est ici que s'impose la plus grande attention, car ici le Saint Père croit pouvoir prononcer une exclusive. Contre qui ? Personne n'est nommé. Mais il s'agit bien de Léon Daudet et de Charles Maurras.

Entre tous les écrivains français d'aujourd'hui, entre tous les directeurs de journaux, tous les chefs de partis, il y en a deux, et deux seuls, à qui Rome interdit de se faire entendre des catholiques. Entre tous les journaux français d'aujourd'hui, il y en a un, et un seul, que Rome entend décapiter.

De ces deux hommes, l'un est un romancier du plus haut, du plus magnifique talent, ses peintures les plus libres ne dépassent pas la moyenne de celles qui se trouvent chez beaucoup d'autres romanciers contemporains, certains même catholiques déclarés, certains même apologistes ; ce romancier est aussi le seul qui ait poussé l'abnégation jusqu'à retirer du commerce un de ses romans en plein succès, sur les seules appréhensions qu'avaient exprimées les autorités ecclésiastiques. Il a rendu d'ailleurs à l'Église comme à la France les services les plus éclatants, notamment contre les lois laïques ; de telles haines en sont nées qu'on lui en a tué son enfant<sup>4</sup> ! . . .

Quant à Charles Maurras, chacun sait ce qu'il a fait d'inespéré pour ressusciter en France, avec l'idée de monarchie, l'idée de la reconnaissance et du respect auxquels a droit chez nous l'Église. On ne peut ignorer les innombrables retours à la foi qui ont suivi — soit de catholiques qu'avaient

---

<sup>2</sup> Sur tous ces épisodes résumés ici par l'article, voyez nos publications des chapitres précédents de *L'Action française et le Vatican*.

<sup>3</sup> « Il n'est pas permis de . . . »

<sup>4</sup> Allusion à la mort de Philippe Daudet.



attiédés et découragés tant de lâchetés libérales, soit de mécréants venus de plus ou moins loin au sentiment du bienfait de la religion, puis au désir de ce bienfait, puis à des études nouvelles et (d'autres causes aidant) à l'adhésion entière à la foi chrétienne.

Oui, c'est Daudet et c'est Maurras que, — en 1926, — à Rome, — la plus haute autorité spirituelle qui soit au monde, a cru devoir aller choisir pour les proscrire comme auteurs de publications contraires à la foi et aux mœurs !

C'est sous la direction de ces deux hommes que l'Action française a pu faire ce qu'elle a fait. Rome le sait, les prélats les plus considérés, les religieux les plus éminents, les plus saints prêtres le lui ont dit : l'A. F. a pour elle ce qu'il y a de plus solide et de plus sûr moralement parmi les familles françaises, tout ce qui est en France honnête et courageux.

Elle a contre elle la petite bande haineuse des démocrates-chrétiens, les pèlerins équivoques et suspects de Bierville, un Trochu méprisé de tous, un abbé Renaud, un Lugan, un Jules Pierre, celui-ci convaincu publiquement d'analphabétisme et de faux, les modernistes de la maison Bloud, les folliculaires de *L'Action populaire*, les amis d'un clerc censuré devenu académicien, et tout cela mène un bien étrange triomphe.

Ne nous arrêtons pas à l'injustice cruelle qui est faite à Daudet, à Maurras, à l'Action française, à tous ces catholiques français, à tout ce clergé français, à tout cet épiscopat français qui, dans une pénible crise, n'ont cessé de montrer la clairvoyance, la mesure et l'honneur français. Nous avons, quant à nous, supporté patiemment, avec l'injustice et l'erreur, de véritables injures et, parce que l'erreur provenait de très haut, nous évitions même de la rectifier explicitement : nous nous contentions de la saisir et de la mettre à nu d'après les petits écrits inspirés et dérivés de lamentables méprises. Il s'agit, pour nous, de continuer à servir, non de récriminer.

Ce qu'on veut, ce que nous cherchions depuis quatre mois, nous le savons maintenant : décapiter l'A. F. et, en même temps, engager les catholiques à s'unir sur le terrain républicain ; c'est très clair. Il ne s'agit plus de morale ni de foi, il s'agit de politique. Il faut que les instructions électorales funestes, comme celles qui ont conduit au désastre du 11 mai<sup>5</sup>, soient reçues sans observation par les catholiques français. L'autorité ecclésiastique veut supprimer notre mouvement politique. Elle demande notre mort. C'est même à nous qu'elle la demande.

---

<sup>5</sup> Élections où, après les difficultés rencontrées par le Cartel des gauches, les espoirs entretenus par le pape d'un vaste et décisif succès des démocrates-chrétiens furent déçus. Les colères de Pie XI étaient connues, celles consécutives à cet échec furent particulièrement violentes et rapportées par plusieurs témoins.

Cependant, l'Action française n'est pas un journal catholique. Elle n'a pas été fondée par une autorité spécifiquement catholique quelconque ; elle s'est fondée toute seule. Elle n'a jamais sollicité ni reçu aucun mandat. Elle a ses responsabilités propres et aussi ses devoirs vis-à-vis des centaines de milliers de Français qui l'ont suivie et qui la suivent.

À tous, elle ne peut donc que redire aujourd'hui : *Courage ! Si vous voulez toujours ce qui vous a unis à nous, ce n'est pas de notre côté que vous trouverez la moindre faiblesse. L'Action française continue. Personne n'a le droit de lui demander de changer ni son but national, ni sa méthode légitime, ni ses chefs. Personne ne l'obtiendra.*

*Le respect du Saint-Siège, la reconnaissance des droits de l'Église catholique sont parmi les articles essentiels de ce qu'enseigne l'Action française et aussi bien les incroyants que les croyants.*

*Mais, nous l'avons déjà dit, le pape régnant n'est pas à l'abri de l'erreur humaine dans les questions politiques, et si l'Église a la promesse de la vie éternelle, les hommes d'Église, — l'histoire entière le prouve — peuvent être mal renseignés, se laisser circonvenir par des influences malhonnêtes, s'engager dans des entreprises nuisibles — car tout cela s'est produit au cours des âges. Ces affirmations, dont quelques-uns affecteront de se scandaliser, ne sont pas scandaleuses, elles sont banales : tout le monde dans l'Église sait bien qu'il en est ainsi. Le Dictionnaire d'apologétique consulté satisfait, là-dessus, à tous les scrupules.*

Cependant, ces points posés, leur application ne saurait être dirigée par l'Action française.

L'Action française n'a rien et n'entend rien avoir d'une autorité religieuse : ce n'est donc pas auprès de l'Action française que les consciences catholiques ont à s'informer de leurs devoirs religieux.

Mais, après l'allocution consistoriale, nos dirigeants catholiques estiment qu'il est de leur devoir de répéter pour leur part qu'ils ne cessent pas d'adhérer aux distinctions nécessaires contenues dans tous les documents pontificaux, en particulier dans la lettre de septembre dernier, où il était dit, explicitement, que le terrain moral était celui où les fidèles sont soumis aux directions de l'Église, le terrain politique celui où ils jouissent d'une juste liberté.

« Croyant très sincèrement, disent-ils, que l'autorité supérieure n'avait qu'un but : nous préserver, nous et nos enfants, de dangers intellectuels et moraux, nous avons fait le nécessaire pour les prévenir, afin que, en province et à Paris, la pure doctrine catholique, sur les questions mixtes<sup>6</sup>, pût être

---

<sup>6</sup> Celles qui relèvent à la fois de la morale et de la politique.

portée au cœur même de nos groupements. Nous étions donc disposés à admettre toute correction et tout redressement que l'Église jugerait à propos de nous demander dans cet ordre. Nos offres sont rebutées, on dit même refusées. *L'Osservatore Romano* nous a annoncé que le Saint-Siège *ne juge pas opportun* d'accueillir ces marques de notre bonne volonté.

« Puisqu'il ne s'agit plus de corriger ni d'assainir au point de vue religieux un mouvement politique, de faire disparaître ce qu'il pouvait avoir de contraire au dogme et à la morale chrétienne, mais de le supprimer dans la mesure où on le peut, la question a changé.

« Elle a changé du tout au tout.

« Pour des motifs religieux, avec des intentions qu'il ne nous appartient pas de juger, le Saint-Siège atteint un but politique en faisant appel au moyen religieux.

« Sur le terrain religieux, l'Église n'a pas et n'aura jamais de fils plus soumis ni plus dévoués que nous. Sur le terrain politique, nous avons le devoir de conserver l'usage de notre juste liberté.

« Le devoir d'obéissance cesse où commence le mal, qui s'appelle, pour nous catholiques, le péché. Le principe est vrai pour tous les honnêtes gens, croyants et incroyants, et nul théologien ou moraliste ne peut le contester.

« Nous prêter à la suppression de l'Action française causerait un tort grave au pays, risquerait de le livrer sans défense. Ce n'est pas là une illusion subjective, c'est une conviction confirmée par une incessante expérience à laquelle les événements donnent constamment raison : *l'Action française, seule force organisée capable de sauver le pays, seule redoutée des éléments de désordre*. De cela nous avons l'évidence.

« Si ce n'est pas certain, rien n'est certain.

« Le cas n'est pas imaginaire, puisque le Pape lui-même l'a marqué pour l'Italie. Parlant de sa patrie, le Pape a daigné dire, au sujet du chef du gouvernement fasciste, que *le salut du pays semble vraiment en danger chaque fois qu'un péril le menace, et qu'il estime sa préservation d'une importance extrême pour le pays et digne d'être considérée comme un bienfait public*.

« Le Pape dit cela à l'heure où il se plaint justement des indignes violences dont ont été victimes les prêtres, les religieux et les œuvres catholiques, de la part d'hommes qui, pour avoir été désavoués par le gouvernement fasciste, n'en sont pas moins ses plus fidèles disciples et ses plus ardents partisans.

« L'Action française, elle, a toujours défendu, au prix du sang et de la liberté de ses adhérents, les prêtres et les œuvres catholiques : elle n'a usé de violences que contre les ennemis de la religion.

« Nous supplions le Père commun de considérer que la préservation de cette Action française est aussi *d'une extrême importance* pour notre pays ; que, pour nos intérêts nationaux, à nous, son existence est aussi *un bienfait*

*public* : le salut de la France serait même *vraiment en danger* si l'Action française disparaissait.

« Toute la presse anti-patriote, révolutionnaire et sectaire<sup>7</sup> fait foi là-dessus par un parfait accord avec les ennemis de l'Action française. Mais cet accord est politique. Dans la situation où se trouve la France, l'acte de tuer l'Action française est un acte non purement ni même principalement religieux : c'est un acte politique au premier chef, acte qui porterait un grave préjudice à la France ; il lui serait nuisible mortellement. Favoriser cet acte serait trahir. Nous ne trahisons pas.

« Il est atrocement douloureux pour des catholiques sincères de se trouver dans la situation où nous sommes, il est pénible pour des fils d'être obligés de résister aux injonctions d'un Père. Mais, pour lui obéir, nous ne pouvons pas commettre un péché comparable en gravité à un crime tel que le parricide. Le père qui demande à son fils de tuer ou, ce qui revient au même, de laisser tuer sa mère peut être écouté avec respect : il ne peut pas être obéi. En refusant, nous ne pouvons cesser d'être bons catholiques ; en obéissant, nous cesserions d'être bons Français, en un temps où la France, acculée aux pires dangers, parce qu'elle est trahie par son gouvernement, a besoin du courage, de l'intelligence et de l'énergie de tous ses enfants.

« Ce temps, nous ne l'avons pas fait. Cette crise nationale, nous ne l'avons pas plus créée que le cas de conscience affreux auquel on nous a réduits. Si dur que soit le devoir qui en résulte pour nous, c'est le devoir. Nous le remplissons. Le cœur meurtri, mais sans faiblesse, nous l'accomplirons jusqu'au bout. Nous ne trahisons pas notre patrie. *Non possumus*<sup>8</sup>. »

Ainsi parlent les dirigeants catholiques de l'Action française.

Unis dans la même résolution, les incroyants tiennent à dire qu'ils éprouvent, au point même d'en partager en grande partie la douleur, le sentiment de leurs amis catholiques. Ce n'est certes pas d'un cœur léger qu'eux aussi ils remplissent leur devoir de patriotes et de citoyens contre un avis venu de Rome. L'épisode cruel dont le souvenir est appelé à se fondre et à disparaître dans la chaîne des temps n'efface point de leur pensée la haute somme des bienfaits millénaires de l'ordre et des progrès romains. Leur respect demeure le même, leur invincible déférence n'est pas ébranlée. Mais, placés entre la plus haute des convenances et le plus pressant des devoirs, ils ne peuvent pas hésiter :

— *Non possumus*.

---

<sup>7</sup> Comprendre : liée à la franc-maçonnerie.

<sup>8</sup> « Jugez vous-mêmes s'il est juste de vous obéir plutôt qu'à Dieu ? car, pour nous, *nous ne pouvons* ne point parler des choses que nous avons vues et entendues » (Actes des apôtres, IV, 19–20). La formule est depuis employée pour signifier, devant une demande, même légitime, une impossibilité d'y accéder en vertu de considérations plus hautes.

# Table des matières

L'allocution consistoriale du 20 décembre	3
<i>Non possumus</i>	7

